

Image not found or type unknown



Le droit de voyager avec APS Étudiant en cherche d'emploi

Par **OTHMAN**, le **24/11/2018** à **00:12**

Bonjour à toutes et à tous

je suis étranger (jeune diplômé) et je viens d'avoir une Autorisation Prévisoire de Séjour étudiant en recherche d'emploi (APS), je souhaite partir chez moi pour quelques jours. Ma question : Puis-je partir et rentrer en France avec mon APS et sans avoir besoins d'un visa de retour ? À vos connaissances ma carte de montion étudiant a été prise par la préfecture. Merci par avance de vos réponses.

Bien cordialement